Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 17/11/2025 à 10h59
Réference de l'AR : 054-200043693-20251022-2025_085-DE
Affiché le 17/11/2025 ; Certifié exécutoire le 17/11/2025

COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRE LORRAINE DU LONGUYONNAIS
Extrait n° 25-05-14

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU 22 OCTOBRE 2025

Rappel du nombre de délégués en exercice	44	
Quorum	23	
Nombre de titulaires présents	33	(a)
Nombre de suppléants présents(en lieu et place d'un titulaire)	3	(b)
Nombre de procurations	4	(c)
Soit un total de votants potentiels de	40	(a+b+c)

Objet
MOTION DE SOUTIEN-DANGEROSITE CARREFOUR D18-D643-BEUVEILLE- ALERTE DU CD 54

Titulaires présents dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* : MARIEMBERG JF (ALLONDRELLE)- MULDER D (BASLIEUX)- MOSCATO P (BAZAILLES)-M PAYO (BEUVEILLE)- A OLLINGER (BEUVEILLE)- P GRETHEN (CHARENCY VEZIN)-GEORGE D (DONCOURT)- WEISS J (EPIEZ)- J THOMAS (HAN DEVANT PIERREPONT)- G BIANCHI (GRAND FAILLY) -JL THOMAS (FRESNOIS)- JP JACQUE (LONGUYON) – C PERCHERON- E LAHURE (LONGUYON)-SAILLET J(LONGUYON)- POLLRATZKY M (LONGUYON)-LECOINTRE C (LONGUYON)- HOUSSON L (LONGUYON)- AM TROMBINI(LONGUYON)-D PIEDFER (LONGUYON)- BIZOT H (LONGUYON)- PAQUIN G (LONGUYON) – PIERRET JJ (MONTIGNY SUR CHIERS)- MOINEAUX (PIERREPONT)-M FAIETA (PIERREPONT)- A SIROT (ST JEAN)- R SAUNIER (SAINT PANCRE)- D ROESER (TELLANCOURT)-JP DEMUTH (VILLE AU MONTOIS)- L VERRON (VILLE HOUDLEMONT)- A DYE PELISSON (VILLERS LA CHEVRE)- DALLA RIVA P (VILLETTE)- E HEIL (VIVIERS SUR CHIERS)

Suppléants présents dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique) :* ROUYER G (COLMEY)- GROSSINI M (PETIT-FAILLY)- LEROY C (VILLERS LE ROND)

Les titulaires absents ayant donné procuration dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* **:** WOJCIK JL (LONGUYON) à HOUSSON L (LONGUYON)- FOULON N (LONGUYON) à JP JACQUE (LONGUYON) – BORASO M (LONGUYON) à TROMBINI AM (LONGUYON) – HIBLOT P (LONGUYON) à PAQUIN G (LONGUYON) -

Nota-le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée le 30/10/2025, que la convocation du Conseil avait été faite le 16/10/2025 Le président,

A l'appel des candidatures, C PERCHERON, déléguée communautaire de la commune de LONGUYON se propose et, à l'unanimité, est nommée secrétaire de la séance.

La commune de Beuveille a saisi le CD54 concernant la dangerosité du carrefour D18-D643 et le sollicitant pour trouver des solutions.

Mme le Maire, M PAYO interpelle Mme la vice-présidente ainsi :

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 17/11/2025 à 10h59
Réference de l'AR : 054-200043693-20251022-2025_085-DE
Affiché le 17/11/2025 ; Certifié exécutoire le 17/11/2025

A ce jour, je pense que le nombre de passage journalier a au moins doublé.

Aussi, nous souhaiterions que ce carrefour soit repensé rapidement, cet axe qui permet aux administrés des communes voisines et de notre commune de se rendre sur leurs lieux de travail, qui permets de rejoindre le Val de Briey, la Meuse, le Luxembourg où entre autres l'autoroute menant à Paris ne cesse de voir passer de plus en plus de véhicule.

Il convient de s'interroger sur le but de ce « laisser-aller », est ce que nous devons attendre un drame ? Il me parait inacceptable d'attendre qu'un père ou une mère de famille perde la vie sur ce carrefour que nous connaissons dangereux.

Aussi, je me tiens à votre entière disposition Madame la vice-présidente afin d'échanger à ce sujet.

Veuillez agréer Madame la vice-présidente l'expression de mes salutations distinguées.

Madame la Vice-Présidente

Je me permets de prendre contact avec vous concernant le carrefour sur notre commune entre la D18 (axe Cutry Beuveille) et la D643 (axe Longuyon Pierrepont).

Nous observons depuis plusieurs mois une recrudescence des accidents de la route à ce carrefour. Depuis avril dernier, nous avons pu constater qu'un accident à lieu environ une fois par semaine, certains ne nécessitant pas l'intervention de la gendarmerie et des pompiers.

En 2024, la gendarmerie est intervenue 21 fois à ce carrefour pour des accidents de la route, soit environ toutes les 2 semaines et demie.
En 2025, ils sont déjà intervenus 14 fois.

Les administrés de notre commune sont de plus en plus inquiets, il y a une véritable angoisse de leur part à prendre ce chemin quotidiennement pour certains.

Pour mémoire, la route départementale D18 qui coupe notre village en deux parties (une ferme, une dizaine de logements, notre salle des fêtes et un local pour nos adolescents se trouve de l'autre côté de cette route) avait été pensé lorsqu'il y a plus de 40 ans, les bus qui transportaient les habitants vers les usines ainsi que les camions ne passent plus au cœur du village. Evidemment à cette époque la circulation était nettement moins importante.

En 2009, Mr AZZARA, maire de la commune, avait déjà saisi vos services à ce sujet. Il souhaitait que la vitesse le long du contournement du village soit réduite à 70km/h et la possibilité de créer un passage piéton, afin que les habitants qui habitent de l'autre côté de la route puissent traverser avec plus de sécurité.
Evidemment, aucune de ses demandes n'avaient été accepté.
Vos services avaient pourtant déjà mentionné qu'environ 4000 véhicules par jour empruntés cette route.

La CCT2l souhaite apporter son soutien à cette requête.

Le Conseil prend acte de cette demande et sollicite également le Conseil Départemental afin qu'il prenne des mesures très prochainement.

Le Président

TERRE LORRAINE DU LONGUYONNAIS

Fait à LONGUYON le 30/10/2025

Jean-Pierre JACQUE